



CODE RNCP : 35924
NIVEAU : Diplôme de niveau 6
CERTIFICATEUR : Cnam
DATE DE LA PUBLICATION DE LA FICHE : 24/09/2021
DATE D'ÉCHÉANCE DE L'ENREGISTREMENT : 31/08/2026
CODE NSF : 314 - 313 - 310
FORMACODE(S) : 32054 - 31637
CODE ROME : M1401 - M1203 - M1604 - M1605

le cnam
Hauts-de-France

LIEN FRANCE COMPÉTENCES : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35924/>

PUBLIC

Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus.

Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

PRÉREQUIS

Le parcours L3 est accessible aux titulaires du DEUG, d'un BTS, d'un DUT ou tout autre diplôme universitaire de niveau Bac+2 ou aux titulaires d'un titre homologué équivalent ou aux auditeurs du Cnam ayant validé les 120 crédits d'une licence dans un domaine de formation compatible avec la spécialité visée.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Modalités d'accès : Sur entretien et dossier. Validation de la candidature sous 1 mois sous réserve des accords de prise en charge ou signature du contrat d'alternance.

Délais d'accès : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. » (Article L.6222-12 du Code du travail)

Accessible via VAE - <http://www.vae.gouv.fr>

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Former à la maîtrise des enjeux de la gestion des Ressources humaines dans l'entreprise, des bases administratives et techniques de processus RH et des fonctions administratives à la base de la gestion du personnel

Avoir une vision transversale de tous les sujets RH de l'entreprise

Domaines de compétences visés :

- Gestion sociale de l'entreprise
- Gestion des politiques de RH
- Gestion des outils et méthodes de la fonction RH
- Gestion administrative du personnel

PERSPECTIVES POST-FORMATION

La licence GRH est une formation professionnelle qui conduit directement les diplômés à une insertion professionnelle et à prendre en charge les tâches précises relevant de diverses fonction RH.

Types d'emplois accessibles : Assistant de gestion du personnel, technicien de gestion du personnel, responsable administratif et de gestion, attaché de service juridique ou ressources humaines, chargé d'études ou de mission en ressources humaines, en droit, rédacteur juridique sécurité social, conseil dans un organisme de protection sociale.
Poursuite d'études en Titre RRH.

VALEUR AJOUTÉE

- accompagnements (point écoute),
- projets pédagogiques,
- partenariats
- Semaine professionnelle
- Partenariat avec le Cnam

LIEU DE LA FORMATION

Locaux de la Haute Ecole d'Arras (HEA)
28 rue Baudimont à Arras

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Théories – pratiques – mises en situation professionnelle – Interventions de professionnels
Cas pratique – mises en situation – exposés – projets

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION

Valider toutes les EU, avoir une expérience conséquente en RH et produire un rapport d'expériences professionnelles de qualité suivant la méthodologie en vigueur.

La formation est divisée en 2 blocs : les unités d'enseignements et la pratique professionnelle.

Validation des enseignements délivrés : la licence s'obtient par acquisition de chaque unité d'enseignement et d'activité constitutive du parcours visé, Le contrôle des connaissances et des compétences dans les UE est réalisé, en règle générale, par un examen terminal ou par un contrôle continu ou encore par une combinaison des deux.

Validation de l'expérience professionnelle : elle fait l'objet d'un rapport d'activité dans lequel le candidat met en évidence l'adéquation de son expérience professionnelle avec le parcours de licence choisi.

Validation totale ou partielle des modules, blocs de compétences

DURÉE DE LA FORMATION

525 heures en centre de formation échelonnées sur 12 mois
Début de la formation à compter de septembre

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Minimum 8 – maximum 15

ENTREPRISES

- Entreprises de secteur privé, public
- Associations
- Organisations professionnelles,
- Cabinets de conseil
- Organismes de sécurité sociale
- Organismes de protection sociale (mutuelles, caisses de retraite...)

EQUIVALENCE ET PASSERELLES

Aucune correspondance – pas d'équivalences ou passerelles voir fiche RNCP « liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations.

PROGRAMME

UAM103 Expérience professionnelle et rapport d'activité
FPG001 Initiation au management et gestion des ressources humaines
FPG003 Projet professionnel : auto orientation pédagogique
FGP104 gestion de la paie
FGP114 Outils RH
FGP109 GRH dialogue social et transformations des organisations
DRS101 Droits du travail : relations individuelles
DRS102 Droit du travail relations collectives
FAD119 Montage juridique et financiers des dispositifs de formation
ANG300 – UA2B12 Anglais Professionnel
FPG119 Data RH
FPG105 Technologie de l'information et de la communication et GRH

La liste des formateurs de cette formation peut être communiquée sur demande.

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Accueil et accès des publics en situation de handicap.

Locaux : Réglementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Adaptation pédagogique de la prestation possible en fonction de la situation

Service handicap du CFA Jean Bosco / UFA Baudimont :
handicap@cfajeambosco.fr / handicap.cfp@baudimont.com
Service mobilité du CFA Jean Bosco :
mobilité@cfajeambosco.fr

TARIFS DE LA FORMATION

Conditions tarifaires sur demande

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 «fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage». Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Tarif de la formation : coût parcours OPCO par année de formation : 6556 €. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Selon le décret n°2025-585 du 27 juin 2025 relatif à la prise en charge des actions de formation par apprentissage et l'article R.6332-25-1, une participation obligatoire entreprise de 750€ sera demandée pour les certifications professionnelles de niveaux 6 et 7.

Article L.6211-1 : « **La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal.** »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du Code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Taux de la dernière session de formation (NOUVELLE FORMATION 25 - 26) / RESULTAT 2025

Taux d'obtention des diplômes ou titres professionnels	Taux d'interruption en cours de formation	Taux de poursuite d'études	Taux d'insertion professionnelle à 6 mois *	Taux d'insertion professionnelle en lien avec le métier *
100 %	0 %	NC*	NC*	NC*

Lien Inserjeunes : <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

* Source = issue de la consolidation des enquêtes réalisées sur l'action / * NC Non Connue

COORDONNÉES

UFA BAUDIMONT

17 rue Saint Maurice – CS 40573 - 62000 ARRAS Cedex

03 21 16 18 00



EXPERT MISE EN RELATION SERVICE DÉVELOPPEMENT DU CFA

developpement@cfajeambosco.fr

SERVICE DÉVELOPPEMENT UFA BAUDIMONT

relations-entreprises@baudimont.com

